

**SYMBOLE ET HISTORIQUE DU SIGLE des
COMPAGNIES REPUBLICAINE DE SECURITE.**

C.R.S

Après le débarquement de Provence et la libération du midi de la FRANCE en Août 1944, le commissaire de la République à Marseille Mr Raymond AUBRAC crée le 22 Août les Forces Républicaines de Sécurité (F.R.S).

Elles deviennent des unités spéciales, des forces supplétives et mobiles.

3000 hommes ont ainsi pour mission de coopérer au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans les territoires libérés.

Durant les mois d'octobre et de novembre 1944 le ministre de l'intérieur Mr Adrien TIXIER s'apprête à réorganiser les forces de réserve constituées d'une trentaine de Groupes Mobiles de Réserve (G.M.R).

De nombreux F.F.I et des membres des milices patriotiques sont disponibles.

Dans ce contexte le Conseil national de la Résistance souhaite que soient créés des Gardes Civiques Républicaines (G.C.R).

Un compromis est établi entre les 2 sigles (G.C.R et F.R.S) et l'on obtient ainsi notre sigle C.R.S officialisé par le décret du gouvernement provisoire en date du 8 Décembre 1944 créant cette réserve générale de police à compétence nationale.

Constituée d'unités mobiles, cette force a pour mission prioritaire le maintien et le rétablissement de l'ordre public tendant ainsi à favoriser le retour à la légalité républicaine dans une période délicate pour notre pays.

Créées à titre temporaire, l'existence des C.R.S est rapidement confirmée par une ordonnance du Général DE GAULLE en date du 7 mars 1945.

Il était primordial que des hommes venus d'horizons différents, d'origines diverses et dont les idées et les convictions politiques n'étaient pas forcément convergentes puissent adhérer à une éthique professionnelle commune.

D'où l'emblème du flambeau réalisé en 1947 par le peintre versaillais François d'ALBIGNAC que nous appelons familièrement la Flamme C.R.S et qui constitue le symbole du corps.

Cet insigne chaque C.R.S, digne de ce nom, l'arbore fièrement sur le bras gauche des tenues et les coiffes réglementaires.

Cette flamme, (Voir page suivante Flambeau des C.R.S) outre la lumière qui guide notre action, symbolise aussi le comportement et l'éthique professionnelle. De toutes ces valeurs (cf. planche jointe) émane notre devise « SERVIR ».

Généralement l'emblème du corps est entouré de feuilles de chêne et de laurier reliées par un nœud, allégorie de l'ardeur et de la force alliées au courage. Enfin, la flamme, c'est aussi le symbole sacré du souvenir.